

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Mauro Poggia*

*Date de dépôt : 23 juin 2011*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Vols de vélos: où en est la mise en oeuvre des mesures de marquage ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les vols de vélos avaient déjà explosé en 2009 par rapport à 2008, selon un article de la Tribune de Genève du 3 avril 2010 (<http://www.tdg.ch/geneve/actu/vols-velos-double-2010-04-02>), et la situation n'a cessé de se dégrader depuis lors, au point que les propriétaires de vélos doivent redoubler d'ingéniosité et de prudence.

Avec le retour des beaux-jours, le problème concerne désormais un nombre croissant de résidents du canton.

Actuellement, les seules mesures dissuasives reposent sur l'initiative des propriétaires, qui sont amenés à utiliser des cadenas de plus en plus lourds et performants, mais également encombrants, ou à emporter leur bien dans leur logement, les garages à vélos privatifs étant de plus en plus rares, sans parler de celles et ceux qui, de guerre lasse, après plusieurs vols, renoncent purement et simplement à ce moyen de transport, conséquence paradoxale au lendemain d'une votation populaire qui a plébiscité la construction de pistes cyclables.

La solution passe évidemment par la prévention, et non par la répression, les coupables n'étant jamais recherchés, rarement appréhendés et, étant en toute hypothèse, à supposer qu'ils le soient, mollement condamnés.

Cette prévention passe par la traçabilité, les acheteurs de cycles d'occasion devant pouvoir s'assurer que les vendeurs sont bien les ayants-droit, et cela par la consultation d'un fichier central officiel, tenu par les services de l'Etat, marquage qui pourra également servir à retrouver les légitimes propriétaires de cycles abandonnés.

La mise en place de ce système de marquage, avec la mise en place de la banque de données qui y est liée, sera évidemment moins coûteuse que la poursuite du processus actuel, demandant aux services de police l'enregistrement d'un nombre toujours croissant de plaintes.

L'article de la Tribune de Genève du 3 avril 2010, parlait du système de marquage mis en place par Ecocycle, avec la collaboration du DSPE (<http://marquage.ecocycle.ch/>). Pourtant, aucune information n'a été donnée au public et de toute évidence, cette banque de données n'est pas mise en place.

*Ma question est la suivante :*

*Où en sont à ce jour les démarches entreprises afin de mettre en place, sur le plan cantonal, un système de marquage des cycles, avec leur enregistrement dans une banque de données accessible au public ?*